

Je suis opposé à ce projet en raison de son impact sur le patrimoine protégé à proximité immédiate, impact d'ailleurs reconnu dans l'étude d'impact.

En effet, on peut lire dans le Vol 5 page **331/616**

« Paysage et patrimoine

- Covisibilité et surplomb de l'église (MH) de Doussay :

*Covisibilité mais angle supérieur à 50°*

*Rotors imposants*

*Rapports d'échelles défavorables*

*Différence de perception de la hauteur apparente des éoliennes »*

L'impact des éoliennes sur l'église (MH) de Doussay est donc parfaitement reconnu par cette étude, avec un rapport d'échelles défavorable et un effet de surplomb. Une vision de « Rotors imposant » !!!

Cette covisibilité est contraire au code de l'environnement et du patrimoine.

- « Covisibilité et surplomb sur la ligne verte : Modérée »

Cette évaluation « modéré » est totalement subjective, et pour ne pas dire fantaisiste puisque la Ligne Verte traverse le parc éolien avec l'éolienne E2 qui surplombera « physiquement » avec ses pales ce chemin de randonnée/cyclotourisme. « L'effet de surplomb » occasionné par les autres éoliennes est évident en raison de la proximité et du rapport d'échelle très défavorable.

La « Covisibilité et surplomb sur la ligne verte » ne peut qu'être évalué au plus haut niveau de l'échelle, et s'avère être rédhibitoire.

- « Covisibilité et surplomb sur Cernay : Limitée, emprise visuelle horizontale limitée »

Cette évaluation de « covisibilité et surplomb de Cernay limitée, emprise limitée » est totalement fantaisiste et de mauvaise foi.

En effet, les rapports d'échelle sont extrêmement défavorables avec des éoliennes de 150m à 500m des premières habitations, le surplomb et la covisibilité seront extrêmement forts, avec une absence totale de masque végétal. Un rapport d'échelle particulièrement défavorable également est à signaler depuis ce village.

On peut faire remarquer que cette « synthèse » omet de prendre en compte les impacts paysagers sur le patrimoine de Savigny-sous-Faye, pourtant impacté par une forte covisibilité directe et un fort surplomb de l'église (MH) de Savigny-sous-Faye.

Un rapport d'échelle particulièrement défavorable également est à signaler depuis ce village.

Pour ces motifs de covisibilité des MH, de forts surplombs, d'omission de l'impact sur Savigny-sous-Faye et son MH, contraires à la réglementation, vous ne pouvez que rendre un avis défavorable.